FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région

TARIFICATION – Saison 2011/ 2012

Pour les activités suivantes : Natation Course, Ecole de Natation, Acclimatation, Maîtres, Eau Libre (sous l'égide du **C**ercle des **N**ageurs de **D**ole et de sa **R**égion), la tarification est dégressive pour une même famille sous la forme suivante :

- premier adhérent : 180 €,
- second adhérent : 150 €
- troisième adhérent : 130 €
- adhérents suivants : 110 €

Cas de l'Aquagym : la tarification est de 180 € pour au plus deux séances hebdomadaires ceci pendant la période scolaire entre le début octobre et la fin juin de la saison en cours.
Attention : l'aquagym n'ouvre pas droit à la tarification dégressive.

Le **C**ercle des **N**ageurs de **D**ole et de sa **R**égion permet de faciliter les modalités de paiement sous les conditions suivantes :

- 1 inscription : payable en deux fois en octobre et novembre.
- 2 inscriptions : payables en trois fois en octobre, novembre et décembre.
- 3 inscriptions et plus : payables en 4 fois d'octobre à janvier.

La totalité des chèques devra être adressée avec la fiche d'inscription remplie à cet effet, au dos sera portée la date d'encaissement, le retrait sera mensuel, au plus tard le 10 de chaque mois à compter du 10 octobre et jusqu'au 10 janvier.

Cas particuliers :
Les cas particuliers :

- Officiels[1] sans pratique d'une activité : gratuité.
- Officiels[2] pratiquant une activité : 50 €.
- Nageurs "étudiants"[3] : 90€
- Licenciés mais non nageurs dans les lignes d'eau affectées au CNDR : 90€
- Handicapés (handisport et sport adapté, les deux licences comprises) : 100€

Précision : Seules les personnes qui officient sont prises en charge pour les repas lors des déplacements, les autres accompagnants doivent prendre le repas à leur charge.

Participations diverses :
Vous êtes nombreux à bénéficier de diverses aides, après règlement de la totalité de la cotisation, nous fournirons les documents nécessaires au versement de la prestation et si le remboursement est effectué au CNDR nous assurerons le remboursement du montant perçu sous quinzaine.
Les chèques vacances sont acceptés par le CNDR pour règlement de tout ou partie de la cotisation.

[1] Depuis au moins une saison et sous réserve d'un nombre suffisant d'actions, lui-même révisable chaque année.
[2] Depuis au moins une saison et sous réserve d'un nombre suffisant d'actions, lui-même révisable chaque année.
[3] Est entendu par là les nageurs en études supérieures hors Dole.

Siège Social: 21, place Barberousse – 39100 DOLE – Tél: 03 84 82 54 77 – www.cndole.com – leclub@cndole.com
Agrément Jeunesse et Sports 39 S 165 82